

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
	Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

RAPPORT N° 151217-21-AID-

le 24 DEC. 2015

SOUS-PREFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA COMMUNE DE MOUMOUR

Mme MIRANDE précise que le règlement d'intervention de la Communauté de Communes en matière de fonds de concours à ses communes-membres vient d'être approuvé par notre Conseil Communautaire ; il prévoit notamment l'attribution de fonds de concours exceptionnels.

Cette nouvelle disposition a été instaurée pour aider les communes à faire face à des situations exceptionnelles.

Cela a été notamment le cas de la commune de Moumour en début d'été quand l'entreprise chargée de procéder à la rénovation du sol d'une classe s'est inquiétée de l'état des planchers. Une expertise est venue confirmer que les éléments porteurs étaient également atteints, ce qui a conduit Madame le Maire à fermer les locaux à toute activité en regard des risques encourus pour la sécurité des occupants.

En attendant les travaux de construction d'une nouvelle école, les salles de classes ont été reléguées dans des locaux de la mairie ce qui a nécessité des frais divers de première urgence :

diagnostics électriques, missions de contrôles techniques, électricité, alarme incendie, plomberie, location algeco..... , soit un montant de l'ordre de 52 127.46 €.

Etant précisé que l'enveloppe prévue en 2015 pour les fonds de concours présente un reliquat de 17 000 €, il vous est donc proposé de compléter l'article budgétaire correspondant de 8 000 €.

Où cet exposé,

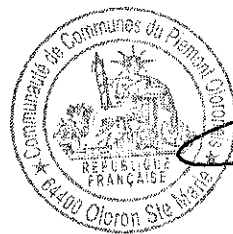
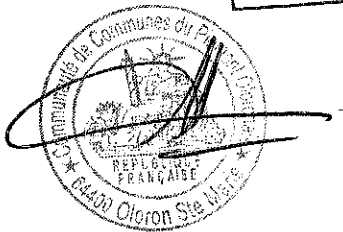
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours exceptionnel avec la commune de Moumour et à débloquer les fonds
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 29.12.2015



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE